

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 930302/PR/MIEM portant approbation des comptes prévisionnels de l'ONED pour l'exercice 1993.

Ministère

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

Date de publication

30 mars 1993

Numéro JO

n° 6 du 31/03/1993

Date du numéro

31 mars 1993

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles LR/77/001 et 77/002 du 27 Juin 1977

VU l'ordonnance LR/77-007 du 30 Juin 1977

VU le décret n°90-128/PRE.90 du 25 novembre 1990 portant nomination des membres du Gouvernement

VU le décret n°91/057/PRE du 13/05/91 mettant fin aux fonctions de deux membres du Gouvernement et pourvoyant les deux postes ministériels vacants

VU le décret n°92 0009/PRE du 14/01/92 portant nomination du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales

VU la loi n°27/AN/83 du 3 février 1983, portant création de l'Office National des Eaux de Djibouti

VU le décret n°83 015/PR/MI du 23 Février 1983 portant statuts de l'Office National des Eaux de Djibouti

VU la délibération n°03/92 du Conseil d'Administration réuni en sa séance du 31 décembre 1992

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 février 1993.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé les comptes prévisionnels de l'ONED pour l'exercice 1993 arrêté à : Produits-

1.774.740.000 FD Charges

1.664.000.000 FD D'où un résultat prévisionnel

d'exploitation 110.740.000 FD

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré communiqué et exécuté partout où besoin sera.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUEHASSAN GOULED APTIDON